



## ***Pourquoi adhérer à l'Association nationale des races mulassières du Poitou ? (Trait poitevin mulassier, Baudet du Poitou et Mule poitevine) :***

### ***En tant qu'éleveurs, les trois avantages principaux:***

1. Recevoir les **tableaux d'accouplement pour chaque femelle** inscrite au programme d'élevage, avec la compatibilité de votre femelle avec l'ensemble des étalons en activité.
2. Pouvoir **proposer des animaux à vendre** sur le site de l'association et dans le bulletin d'information.
3. Pour ceux qui déposent un dossier PAC, pouvoir **bénéficier des primes aux races menacées** (sous réserve de l'éligibilité de nos races dans votre région)

### ***Pour soutenir :***

- **Apporter son soutien moral et financier** aux actions de l'Association nationale des races mulassières du Poitou.

### ***Pour être informé :***

- Pour recevoir **deux bulletins d'informations par an** contenant la liste des animaux à vendre, les dates des manifestations, des informations sur la réglementation, .... Le bulletin du 1<sup>er</sup> semestre contient en outre le compte-rendu de l'AG, ainsi que les résultats de la commission d'approbation complémentaire. Le bulletin du 2<sup>nd</sup> semestre contient les résultats du concours national (nom, origines des équidés et propriétaires).
- Pour recevoir, (par mail uniquement) des **informations provenant de nos partenaires** (filiales régionales, IFCE, Parc Interrégional du Marais Poitevin, CREGENE, ...) concernant des formations, des nouveautés sur la réglementation, des annonces de manifestations, des résultats d'enquêtes, etc...
- Pour recevoir chaque année, **l'édition du stud-book** des races mulassières du Poitou, qui recense l'ensemble des naissances de l'année précédente. (nom, origine, naisseur et adresse), ainsi que les équidés qui ont été approuvés ou inscrits à titre initial.
- Pour recevoir chaque année, **la liste des étalons en activité** et les tableaux d'accouplement pour les femelles inscrites au programme d'élevage.

### ***Pour percevoir des encouragements : (Inscription des équidés au Programme d'Elevage obligatoire)***

- Pour bénéficier des **primes aux races menacées (PRM3)**. (Prime de 200€ par femelle et par an, assortie d'un engagement à produire 2 produits en 5 ans, sous réserve de faire une déclaration PAC)
- Pour bénéficier (dans le cadre des concours d'élevage) de la **politique d'encouragement** mise en place par l'association, sous l'égide de la Société Française des Equidés de Travail
- Pour bénéficier des **aides mises en place par l'association** des races mulassières du Poitou. (aide au débouillage, soutien aux utilisateurs qui participent à des compétitions, aide à la reproduction pour les juments et ânesses qui respectent les recommandations d'accouplement).



### **Pour faire connaître son élevage et/ ou ses activités :**

- Pour **bénéficier d'une page de présentation sur le site Internet** des races mulassières du Poitou (pour vous inscrire, il suffit de nous communiquer votre identifiant SIRE) : <http://anr-poitou.web-anr.net/eleveurs>
- Pour proposer des équidés sur la **liste des animaux à vendre** de l'association, qui est diffusée sur Internet, (<http://www.racesmulassieresdupoitou.com/trait-poitevin-a-vendre/> et <http://www.racesmulassieresdupoitou.com/baudet-du-poitou-a-vendre/> ) dans les bulletins et à l'occasion des actions de promotion (réservés aux équidés inscrits au Programme d'élevage.) ; Pour **présenter des animaux à vendre** sur des rassemblements organisés par l'association.
- Pour faire la **promotion de ses activités** en lien avec les races mulassières sur le site de l'association. <http://anr-poitou.web-anr.net/activites>

### **Pour être représenté**

- Pour **désigner les membres du conseil d'administration** par un vote au moment de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont par la suite désignés pour représenter l'association dans différentes structures (France Trait, France Anes et Mulets, CREGENE, Filiere Equidés 79, SFET, Conseil des équidés de la Nouvelle Aquitaine.).

### **Pour participer**

- Pour **présenter gratuitement** des animaux aux commissions d'approbations et/ou d'inscription à titre initial
- Pour participer et/ou initier des **actions de promotion** organisées par l'association et notamment lors du concours national ;
- Pour participer à des **groupes de travail** ;
- Pour **se présenter aux élections** des membres du conseil d'administration ;
- Pour **proposer des articles et/ou des photos** pour les bulletins d'informations et pour le site Internet.



© Photos : Pascal LANDO

ORGANISME DE SELECTION DES RACES MULASSIERES DU POITOU

2 rue Port Brouillac, 79510 Coulon ☎ 05.49.76 91 31

Portable : 06.30.70.86.07 E-Mail : [racesmulassieresdupoitou@gmail.com](mailto:racesmulassieresdupoitou@gmail.com)

Sur le bulletin d'adhésion, merci de cocher la case qui correspond à vos activités. **Vous pouvez cocher plusieurs cases** (exemple : éleveur et étalonnier).

#### 1<sup>er</sup> COLLEGE : ELEVEUR

D'après les statuts, article 4, sont éleveurs « les personnes physiques ou morales, exploitant un cheptel constitué de 1 ou plusieurs animaux **en capacité de reproduire**, appartenant à la base de sélection des races Baudet du Poitou ou Trait Poitevin. Font partie de la base de sélection les animaux inscrits au livre généalogique des races mulassières du Poitou et **inscrits au Programme d'élevage** ». Par conséquent, **les éleveurs doivent inscrire au moins une femelle ou un mâle** au programme d'élevage. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme sympathisant.

#### 2<sup>ème</sup> COLLEGE : ETALONNIER

D'après le règlement intérieur, sont **étalonniers** « les personnes exploitant un mâle reproducteur approuvés à la monte, dont le ou les étalons a sailli au moins 15 femelles au cours des 3 dernières années dont au moins 3 ne lui appartenant pas »

#### 3<sup>ème</sup> COLLEGE : UTILISATEUR

D'après le règlement intérieur, « la qualité d'utilisateur d'animaux des races Baudet du Poitou, Trait poitevin ou Mule poitevine est attribuée aux adhérents qui répondent à **l'un des critères suivants** :

- avoir participé à **un concours d'utilisation** âne, mule ou cheval en tant que meneur ou cavalier ou encore en tant que juge, ou
- avoir présenté des équidés bâtés, attelés ou montés lors de **manifestations publiques** pour le compte de l'ANRMP, ou
- avoir suivi en tant que meneur ou cavalier une **formation validée** par une commission composée des représentants des utilisateurs et du président de l'association ;

Ou encore, sous réserve de préciser les n° Sire des équidés utilisés l'année précédente, à **l'un des critères suivants** :

- posséder une **licence FFE** en cours de validité, ou
- avoir validé un **galop 5** en tant que cavalier ou meneur, ou
- être titulaire d'un **diplôme professionnel** type "CS Cocher" ou équivalent. "

Pour les personnes morales, au moins un des salariés ou dirigeants de l'année en cours, doit répondre à l'un des critères précédents. »

Les utilisateurs sont donc invités à fournir à partir de 2016 ou au moment de leur première adhésion, les informations permettant de vérifier leur appartenance à ce collège (date et lieu du concours ou de la manifestation auquel ils ont participé, description de la formation suivie, copie de la licence FFE ou du diplôme, nom et n° SIRE des équidés utilisés dans l'année).

#### SYMPATHISANT

Extrait du règlement intérieur : « Les adhérents à l'association qui ne font partie d'aucun collège, sont des membres sympathisants. Ils participent à l'assemblée générale, et notamment à l'approbation des différents rapports, mais n'ont pas de représentants au sein du Conseil d'Administration, et ne participent pas aux élections des membres du CA. »



# Bulletin d'adhésion à l'Association nationale des races mulassières du Poitou 2018

Il est important de nous **fournir une adresse e-mail** pour améliorer la rapidité des transmissions d'informations et réduire les frais d'affranchissements. Certaines informations ne sont transmises qu'aux adhérents ayant fournis une adresse e-mail.

## BULLETIN D'ADHESION 2018

COUPON A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT à l'ordre de l'Association nationale des Races Mulassières du Poitou

Nom de l'entreprise(le cas échéant) :

NOM :

Prénom :

Votre identifiant du site Internet des Haras Nationaux (Si vous ne l'avez pas encore transmis) :

ADRESSE :

CODE POSTAL

VILLE :

TEL :

PORTABLE :

**E-mail :**

**Age :** < 20 ans / 20-29 ans / 30-39 ans / 40-49 ans / 50-59 ans / 60-69 ans / > 69 ans

**Etes-vous ?** agriculteur à titre principal / agriculteur à titre secondaire / retraité de l'agriculture/ autre ( étudiant, retraité d'une autre profession, autre profession et non cotisant MSA, chômeur, ...)

► J'adhère à Races Mulassières du Poitou en qualité de :

- PARTICULIER (40€)                      ou                       ORGANISME PARTENAIRE ou Particulier résidant à l'étranger (70€)  
(Centre de dressage, Parc zoologique, Association)

► Je suis :

- ELEVEUR, merci de préciser le nombre de femelles par race :                      BDP                      TPM
- ETALONNIER, merci de préciser le nombre d'étalons approuvés par race :                      BDP                      TPM
- UTILSATEUR DE LOISIR, merci de préciser le nombre d'animaux dressés par race :                      BDP                      TPM                      Mule
- UTILSATEUR PROFESSIONNEL, merci de préciser le nombre d'animaux dressés par race :                      BDP                      TPM                      Mule
- SYMPATHISANT

► Informatique et liberté  J'autorise                       Je n'autorise pas

L'association nationale des races mulassières du Poitou à faire figurer mes nom et adresse dans les fichiers qu'il diffuse (répertoire d'éleveurs, etc...) Attention : si vous cochez la case « je n'autorise pas », vos coordonnées ne seront pas transmises aux étudiants, aux éventuels acheteurs, ni aux organisateurs de manifestations.

- Je n'autorise pas** l'association à utiliser des photos où se trouve mon image sur ses documents de communication.
- Je souhaite que l'association m'envoie un **reçu pour ma comptabilité**.
- Je souhaite que l'association m'envoie une **attestation pour le dossier « Primes aux races menacées »** pour joindre à mon dossier PAC

**SIGNATURE :**

**Banque :** Crédit Mutuel Niort Atlantique. **IBAN :** FR76 15519 39112 0002152950179 **BIC** CMCIFR2A

ORGANISME DE SELECTION DES RACES MULASSIERES DU POITOU

2 rue Port Brouillac, 79510 Coulon ☎ 05.49.76 91 31      Portable : 06.30.70.86.07 E-Mail : racesmulassieresdupoitou@gmail.com

## INSCRIPTIONS AU PROGRAMME D'ELEVAGE 2018

### *En quoi ça consiste ?*

L'inscription au programme d'élevage est une **cotisation par équidé annuelle**. Elle permet de constituer des fonds propres pour l'association, ce qui lui permet d'apporter un complément financier indispensable pour aller chercher des subventions pour mener à bien ses actions.

### *Est-ce que c'est obligatoire ?*

D'après les statuts, article 4, sont éleveurs « les personnes physiques ou morales, exploitant un cheptel constitué de 1 ou plusieurs animaux en capacité de reproduire, appartenant à la base de sélection des races Baudet du Poitou ou Trait Poitevin. Font partie de la base de sélection les animaux inscrits au livre généalogique des races mulassières du Poitou et inscrits au Programme d'élevage ». Par conséquent, **les éleveurs doivent inscrire au moins une femelle ou un mâle au programme d'élevage**. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme sympathisant.

D'autre part, d'après l'article 11 du règlement intérieur, les éleveurs (membres du 1er collège) adhérents à l'association sont tenus d'inscrire l'ensemble de leurs équidés de races mulassières au programme d'élevage. A savoir que depuis 2012, un tarif dégressif a été mis en place pour les cheptels importants. Pour les éleveurs qui inscrivent plus de 10 animaux, le tarif est de 5 € par animal. (Demandez une fiche d'inscription spécifique).

### *Est-ce que ça engendre des obligations ?*

Non, l'inscription n'**entraîne aucune obligation**. Vous ne serez pas obligé de présenter vos équidés en concours, vous ne serez pas obligé de les mettre à la reproduction, ou quoi que ce soit d'autres.

### *Est-ce que ça donne des droits ?*

L'inscription au Programme d'élevage permet de bénéficier (dans le cadre des concours d'élevage et d'utilisation) de la politique d'encouragement mise en place par l'association, (sous l'égide de la Société Française des Equidés de Travail), et de bénéficier **des primes aux races menacées** (dossier MAE). Seuls les animaux inscrits peuvent bénéficier des aides mises en place dans le cadre du programme d'élevage (**tableau d'accouplement, aides au débouillage, contrat gènes avenir, liste d'animaux à vendre...**).

### *Est-ce que ça concerne aussi les utilisateurs ?*

A ce jour, rien n'est précisé dans les statuts et le règlement intérieur à ce sujet, mais les cotisations par équidé des utilisateurs seront les bienvenus. Dans tous les cas, pour les utilisateurs qui souhaitent bénéficier des primes liées au concours d'utilisation, des aides au débouillage et pouvoir annoncer des équidés à vendre, ils doivent bien sûr payer la cotisation de programme d'élevage **pour les équidés concernés**.

### *Est-ce qu'il y a une date limite ?*

**Attention les inscriptions au programme d'élevage sont à effectuer jusqu'au 30 avril.**

Au-delà, nous appliquons une pénalité de retard de 1€ par mois de retard (du 1 au 31 mai 8 €/animal, du 1 au 30 juin 9€/animal, ...).

### *Quelles sont les informations à fournir ?*

Pour chaque animal, l'adhérent doit préciser la race Trait poitevin mulassier (TPM), Baudet du Poitou (BDP) ou Mule poitevine (MP), le nom de l'animal complet, le n° SIRE (pour les dossiers en attente, indiquer le n° de saillie). Pour les Baudets du Poitou, il faut préciser le livre (A ou B). Si vous le souhaitez, vous pouvez en profiter pour nous communiquer des informations sur vos animaux, en remplissant les cases grisées. Les cases grisées sont facultatives. Si vous souhaitez obtenir le tableau d'accouplement pour votre femelle, merci de cocher la case correspondante.

ORGANISME DE SELECTION DES RACES MULASSIERES DU POITOU

2 rue Port Brouillac, 79510 Coulon ☎ 05.49 76 91 31 Portable : 06.30.70.86.07 E-Mail : racesmulassieresdupoitou@gmail.com

## INSCRIPTIONS AU PROGRAMME D'ELEVAGE 2018 (cheptel de 1 à 9 équidés)

(Pour les cheptels de 10 équidés ou plus, demandez la fiche spécifique)

Nom de l'éleveur :

| Race et livre<br>(A ou B) | NOM DE L'ANIMAL | N° SIRE | Je souhaite recevoir le tableau d'accouplement 2017 (oui/non) | Prévision de participation au concours (indiquer lequel) | Prévision de débouillage (indiquer dans quel centre) | Animal à vendre (indiquer le prix) |
|---------------------------|-----------------|---------|---|--|--|------------------------------------|
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |
|                           |                 |         |   |  |  |                                    |

| <i>(Rayer les mentions inutiles)</i>               | Quantité | Total    |
|--|----------|----------|
| Adhésion : 40 € ou 70 €                            | 1        | €        |
| Programme Elevage : 7 € (Tarifs jusqu'au 30 avril) | x ...    | €        |
| Fiches étalons BDP et/ou TPM : 3 € / 18€ / 25€ /   | x ...    | €        |
| <b>Total</b>                                       |          | <b>€</b> |

Catalogue étalons BDP (121 fiches) :  
rupture de stock  
Catalogue étalons TPM (59 fiches) : 25 €  
  
Mise à jour 2018 TPM ou BDP : 3 €